



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 9 février 2024 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 août 2022 fixant la correspondance entre les cours et les fonctions dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française', portant le numéro 75.590/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 9 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.